

**DIX-SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ DES PARTICIPANTS DU  
FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)  
2-4 juillet 2014  
Lima, Pérou**

**Résolution PC/17/2014/4**

**Proposition de mesures pour la préparation à la REDD+ de Madagascar**

**Où :**

1. En mars 2014 et ensuite en juin 2014, Madagascar a soumis à l'Équipe de gestion du FCPF (FMT) une Proposition de mesures pour la préparation (R-PP) qui a été examinée par un Panel consultatif technique (TAP), un groupe de travail établi à cet effet et constitué de membres du Comité des Participants (CP) ainsi que par la Banque mondiale
2. À sa dix-septième réunion, le CP a examiné la R-PP conformément à la Section 11.1 (b) de la Charte établissant le FCPF (Charte) et
3. Le CP a reconnu les efforts importants entrepris par Madagascar ainsi que la grande qualité de la R-PP.

**Le Comité des Participants,**

1. Décide d'attribuer un financement à Madagascar pour lui permettre d'avancer dans sa préparation à la REDD+, sous réserve de la disponibilité du financement dans le Fonds de Préparation.
2. À cet effet, demande :
  - (i) À la Banque mondiale, en qualité de Partenaire à la mise en œuvre, de finaliser son devoir de diligence, en particulier concernant les Politiques et les procédures opérationnelles de la Banque mondiale, en étroite collaboration avec Madagascar, afin d'attribuer une subvention à hauteur de 3,8 millions d'USD, conformément aux Résolutions PC/3/2009/4 et PC/Electronic/2012/1 ;
  - (ii) À Madagascar d'examiner, pendant sa préparation à la REDD+, les questions identifiées dans l'évaluation de la R-PP par le TAP ainsi que celles soulevées par le CP lors de cette réunion et
  - (iii) À Madagascar de faire part au CP de ses avancées conformément à la Section 6.3 (b) de la Charte et de s'acquitter de ses responsabilités conformément à l'Accord de subvention.